

Autorisation d'utilisation de l'image et de la voix d'un mineur

La présente demande est destinée à recueillir le consentement et les autorisations nécessaires dans le cadre de l'enregistrement, la captation, l'exploitation et l'utilisation de l'image (photographie, voix) quel que soit le procédé envisagé.

Commune de Barentin, représentée par Christophe Bouillon, en sa qualité de Maire

✉ **Place de la Libération 76360 BARENTIN**

☎ **02 32 94 90 20**

1 Finalités envisagées

Temps périscolaires et extra-scolaires

2 Modes d'exploitation envisagés

La présente autorisation permet de publier l'image et/ou la voix dans les supports suivants :

- Dans les locaux de l'accueil de loisirs
- Magazine municipal
- Site Internet de la commune et application mobile
- Réseaux sociaux (Facebook, Instagram, LinkedIn, Youtube)
- Presse et reportage TV ou radio

3 Durée

Cette autorisation est valable du 6 juillet 2024 au 4 juillet 2025 pour les images et voix individuelles.

4 Autorisation parentale

Je soussigné(e) :

Demeurant :

Agissant en qualité de représentant légal de :

Je reconnais être entièrement investi de mes droits civils à son égard.

- Autorise la captation de l'image et de la voix de l'enfant et l'utilisation qui en sera faite par la commune de Barentin.
- N'autorise pas la captation de l'image et de la voix de l'enfant.

Fait à :, le

Signature

5 Utilisation

La présente autorisation est nécessaire si votre enfant est isolé et reconnaissable. S'il s'agit d'une photographie/vidéos individuelles d'identités, la présente autorisation cours selon l'article 3. Dans le cadre d'une image prise dans un lieu public en groupe, la diffusion de l'image est libre selon les conditions ci-dessous :

Les sons et les images ne pourront en aucun cas être dénaturés ou détournés de leur contexte. La légende ne pourra pas porter atteinte à la vie privée ou à la réputation de la personne. Les images ne seront pas communiquées à d'autres personnes, hors presse, ni vendues, ni utilisées à d'autres usages. La présente autorisation est consentie à titre gratuit.

L'exploitant disposera de toute liberté dans le choix des images, du montage et des coupes éventuelles, sous réserve du droit à l'usage de la personne.

En cas de refus de votre part, les photographies/vidéos où votre enfant pourrait être identifié ne seraient utilisées qu'en rendant votre enfant impossible à identifier (gommage des traits du visage par un logiciel de retouche d'images).

6 Vos droits

Les données recueillies au sein de ce formulaire font l'objet d'un traitement par la Commune de Barentin afin de répondre à une mission d'intérêt public. Ces données ne sont pas conservées au-delà de l'année relative à la présente autorisation. Les informations vous concernant ainsi que votre enfant ne sont transmises qu'aux seules personnes en charge du traitement de la présente autorisation.

Vous disposez d'un droit d'accès aux données vous concernant, d'un droit de rectification, d'un droit d'opposition et d'un droit à la limitation du traitement de vos données. Vous disposez également d'un droit à l'effacement concernant l'image/la voix enregistrée et utilisée dans le cadre décrit ci-dessus.

Pour exercer vos droits ou pour toute question sur le traitement de vos données, vous pouvez contacter le délégué à la protection des données à l'adresse suivante : dpd@ville-barentin.fr. Si vous estimez que vos droits ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation auprès de la CNIL, en ligne sur www.cnil.fr ou par voie postale à l'adresse suivante : 3, place de Fontenoy – TSA 80715 – 75334 PARIS Cédex 07.